

Formation syndicale : Droit de refus

Avec la **pandémie**, la pénurie de personnel et les arrêtés ministériels qui permettent à l'employeur de **modifier** certaines clauses de **notre convention collective**, il va sans dire que les **conditions de travail** des enseignantes et des enseignants **ne cessent de se détériorer**.

Avec tous les efforts que vous déployez, il peut arriver et avec raison, que vous **vous sentiez au bout du rouleau**. Comme je l'ai écrit lors de votre retour en classe, il importe de **prendre soin de votre santé et de protéger votre intégrité**.

Dans certaines situations, il se peut même que vous doutiez de la raisonnable de ce que l'on peut exiger de votre part. **Si votre sécurité ou votre intégrité est compromise** dans le cadre de vos fonctions, de quelle manière pouvez-vous **dire non formellement** ?

La réponse à cette question existe en vertu de la *Loi sur la santé et sécurité au travail (LSST)*. Voilà pourquoi nous vous invitons à une formation offerte par la CSQ expliquant **comment invoquer un droit de refus au travail**.

Cette rencontre aura lieu en mode virtuel le mercredi **9 février prochain à 18 h**. Pour y participer, vous n'avez qu'à cliquer sur ce lien ↓

[Formation : Droit de refus](#)

Au plaisir de vous voir!

Daniel Boisjoli
Président du SPEHR

*Invité
spécial*

Éric Gingras,
président de la CSQ,
sera avec nous pour
cette rencontre!



F

O

R

M

A

T

I

O

N

SST

CSQ

